

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2006

---

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 329 Rect.

présenté par  
MM. Vaxès, Braouezec  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 30**

Supprimer les alinéas 6 et 7 de cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.